

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes : Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 15_28032023

N°15 : BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2023
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023,

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le budget du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2023, tel que composé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	249 218.60 €
Autres charges de gestion courante :	10,00 €
Report Déficit reporté :	70 756.60 €
Opérations d'ordre :	178 452.00 €
Recettes de fonctionnement :	291 785.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	241 903.46 €
Report Déficit reporté :	63 451.46 €
Opérations d'ordre :	178 452.00 €

Recettes d'investissements :

241 903.46 €

Le budget 2023 du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS » s'équilibre en dépenses et en recettes sur la section d'investissement et est en suréquilibre en section de fonctionnement.

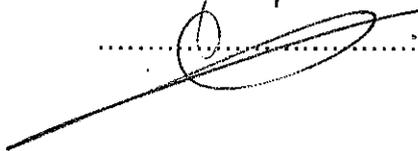
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Par 23 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Provin et Lorillère)

- **APPROUVE** le budget 2023 du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PIERRE MARY



....., secrétaire de séance